

AR Prefecture

063-216302588-20260306-DEL2026030604-DE
Reçu le 12/03/2026
Publié le 12/03/2026

DEL2026030604

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 11

PROCURATION : 1

VOTANTS : 12

L'an Deux Mille Vingt et Six, le Six Mars à Dix Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 février 2026

Présents : BAARDMAN Bruno, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène, VERNET Thimothée.

Absents : COSTE Roger, CHARBONNIER Marie-Laure, OLIVIER Katia

Procuration : CHARBONNIER Marie-Laure à PEUDEVIN Mireille

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le projet de budget primitif 2026 – budget général,

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Fixe** les taux des taxes directes locales à percevoir au titre de l'année 2026 comme suit :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
<i>Taux 2025</i>	<i>9.86</i>	<i>35.82%</i>	<i>70%</i>
Taux 2026	9.86%	35.82%	70%

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Prefecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme

Le Maire,

Arnaud PROVENCHERE

